



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James  
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᐆ ᐃᐅᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐆ ᐃᐃᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱ

## COMPTE RENDU DE LA 140<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

**DATE :** Le 6 avril 2005

**LIEU :** Secrétariat du CCEBJ, Montréal

**PRÉSENTS :** François Boulanger, Canada  
Glen Cooper, ARC  
Guy Demers, Québec  
Marian Fournier, Québec  
Ginette Lajoie, ARC, présidente  
Claude Langlois, Canada  
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada  
Pierre Moses, Québec  
Gilles H. Tremblay, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

**ABSENTS :** George L. Diamond, ARC  
Willie Iserhoff, membre d'office du CCCPP  
Diom Romeo Saganash, ARC, vice-président  
Denis Vandal, Québec

---

## **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Les membres remercient le président sortant, Guy Demers, pour son travail, et souhaitent la bienvenue à la nouvelle présidente, Ginette Lajoie.

Guy Demers propose, secondé par Chantal Leblanc-Bélanger, que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption du compte rendu de la 139<sup>e</sup> réunion (25 janvier)
2. Résolution autorisant la présidente à signer les chèques et effets bancaires
3. Révision de la rémunération du secrétaire exécutif
4. Suivi des dossiers
5. Commentaires sur les Mesures transitoires applicables à la villégiature privée
6. Consultation sur le Plan de développement durable
7. Adoption du Plan stratégique
8. Présentation sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires municipales (Loi 54)
9. Information concernant les réaffectations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
10. Prochaine réunion

Adopté à l'unanimité.

### **1. Adoption du compte rendu de la 139<sup>e</sup> réunion (25 janvier 2005)**

François Boulanger propose, avec l'appui de Pierre Moses, l'adoption du compte rendu de la 139<sup>e</sup> réunion du CCEBJ, tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

2. **Résolution autorisant la présidente à signer les chèques et effets bancaires**

**Résolution du CCEBJ n° 2005-04-06-01 autorisant Mme Ginette Lajoie à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ :**

- ATTENDU QUE l'Administration régionale crie a nommé Mme Ginette Lajoie comme présidente du CCEBJ pour l'année financière 2005-2006, conformément à l'alinéa 22.3.5 de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*
- ATTENDU QUE tout engagement financier du CCEBJ doit porter la signature du président et du secrétaire exécutif du CCEBJ en vertu de l'article 16 des *Règles de régie interne* du CCEBJ

*Sur une proposition de Chantal Leblanc-Bélanger, appuyée par Pierre Moses :*

**Il est unanimement résolu d'autoriser Mme Ginette Lajoie à signer les chèques et effets bancaires du CCEBJ.**

3. **Révision de la rémunération du secrétaire exécutif**

Le CCEBJ entérine la recommandation du Comité administratif à l'effet que le salaire du secrétaire exécutif soit majoré de 4% pour l'année 2005-2006, ce qui le ferait passer de 47 000 \$ à 48 880 \$.

La présidente et ses prédécesseurs rencontreront le secrétaire afin de fixer des objectifs de rendement pour l'année en cours.

4. **État d'avancement des dossiers**

a. **Étude sur le processus d'évaluation et d'examen en terres de catégorie 1**

La firme de consultants Option Environnement déposera sous peu le rapport d'entrevue et l'analyse révisés à la lumière des commentaires des membres du Sous-comité. Le plan de rédaction du rapport final sera présenté par la même occasion.

## **b. Protocole d'entente avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie**

Le CCEBJ souhaite conclure avec le Conseil un protocole d'entente concernant l'étude de la prochaine génération de plans d'aménagement forestier. Ce protocole doit s'inspirer de la «Proposition concernant le mandat du CCEBJ en foresterie et le protocole d'entente concernant l'étude des plans d'aménagement forestier» adoptée par le CCEBJ le 25 janvier 2005. Un membre de l'ARC travaille présentement à l'élaboration d'un projet de protocole d'entente qui sera soumis au CCEBJ pour approbation avant d'être présenté au Conseil.

## **c. Projet de stage 2005**

Le concours pour le poste de stagiaire, à l'été 2005, prend fin le 11 avril. Le Comité administratif devrait procéder sous peu aux entrevues des candidats-es. Cet été, le ou la stagiaire collaborera à un projet-pilote visant le développement d'un modèle de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la communauté de Wemindji. Le cas échéant, le projet pourrait s'étendre aux autres communautés crie.

Un membre du Canada souligne l'importance du soutien dont le ou la stagiaire aura besoin durant ses démarches. Afin que le stage soit davantage qu'un événement ponctuel, mais bien l'amorce de mesures favorisant la gestion durable des matières résiduelles, l'encadrement de la personne en formation sera primordial.

Une personne sera également embauchée afin d'assister le ou la stagiaire dans son travail auprès de la communauté de Wemindji. Les membres de l'ARC ou les responsables de la communauté de Wemindji seront appelés à faire des suggestions quant aux candidats potentiels.

## **5. Commentaires sur les Mesures transitoires applicables à la villégiature privée**

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), secteur Territoire, a établi en février 2005 des mesures transitoires applicables à l'émission de baux de villégiature. Ces mesures, qui excluent l'attribution de baux dans certaines catégories de zones du Territoire de la Baie James, demeureront en vigueur jusqu'à l'adoption du Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP) pour le Nord-du-Québec.

Une membre de l'ARC dépose les lettres suivantes:

- De Normand Laprise, du MRNF-Territoire, à Paul Gull, Vice Grand Chef du Grand Conseil de Cris (GCC), concernant les camps illégaux sur le Territoire (1<sup>er</sup> février 2005)
- De Paul Gull et François Dupuis, de la Table de concertation sur l'accès au Territoire, à Abel Bosum (GCC), Pierre H. Cadieux (Secrétariat aux affaires autochtones), etc., concernant l'accès aux ressources fauniques, le réseau routier et les camps illégaux (16 février 2005)

Les membres ont discuté d'un projet de lettre du CCEBJ visant à commenter les mesures transitoires : cette lettre ferait part de la satisfaction du Comité à l'effet qu'aucun nouveau bail de villégiature ne serait attribué dans les zones sensibles pour les Cris, notamment les terres de catégorie 2, les aires protégées ou les sites d'intérêt identifiés dans le cadre de l'Entente concernant une nouvelle relation (2002).

En outre, le CCEBJ demanderait des données cartographiques concernant la localisation des baux d'abri sommaire ou de villégiature ainsi que celle des camps illégaux de chasse ou de pêche, le tout en relation avec les limites des aires de trappe familiales des Cris. Cette information permettrait au Comité de participer de façon éclairée aux consultations entourant l'élaboration du PRDTP et de commenter, s'il y a lieu, l'opportunité de renouveler les baux existants dans les zones sensibles pour les Cris.

## **6. Consultation sur le Plan de développement durable (PDD)**

Le Comité administratif propose une approche concernant la participation du CCEBJ à la consultation sur le PDD. Bien que le recours à un consultant pour effectuer la consultation auprès des communautés de la Baie James ait été envisagé, cette option semble peu propice présentement en raison de l'imminence du «Goose Break» (congé de la chasse aux outardes) et de consultations simultanées sur d'autres projets : il aurait été difficile d'assurer la disponibilité des personnes-ressources cries. Par ailleurs, comme les consultations du ministre Mulcair prendront fin à la mi-mai, cela laisse peu de temps pour recueillir des commentaires, puis élaborer et adopter un mémoire.

Le Comité administratif recommande donc de centrer le mémoire du CCEBJ sur les principes de développement durable au sein du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ. Le mémoire mettra également en valeur les orientations stratégiques, ou axes d'intervention, que le CCEBJ entend privilégier, notamment la relation continue à établir avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les membres du CCEBJ approuvent l'approche proposée. Le secrétaire exécutif rédigera un projet de mémoire qui sera révisé par le Comité administratif, puis adopté par le CCEBJ d'ici la fin d'avril 2005.

Le Cabinet du ministre Mulcair propose de reporter au 17 mai 2005 la consultation sur la PDD à la Baie James. Le Grand Conseil des Cris n'a pas encore répondu à cette proposition, mais la date est pratiquement officielle : le ministre se rendra à Chibougamau le 17 mai. Dans ce contexte, les membres croient pertinent que le mémoire du CCEBJ y soit présenté. La présidente n'étant pas disponible le 17 mai, le secrétaire vérifiera si le vice-président peut être présent.

## 7. Adoption du plan stratégique 2005-2007

Le Sous-comité constitué à cette fin propose un projet de Plan stratégique. L'ensemble des thèmes abordés dans le document ont fait consensus, sauf un : il s'agit de la qualité de l'eau potable. Un membre du Québec souhaite que le plan stratégique fasse état de la position du gouvernement du Québec à l'effet que sa réglementation sur l'eau potable s'applique aux terres de catégorie 1A de la Baie James. Les membres de l'ARC invitent le CCEBJ à souscrire à un objectif de santé publique plutôt que de prendre position sur un litige d'ordre juridique : ils estiment que le CCEBJ doit encourager l'adoption, par les gouvernements locaux, de normes de qualité équivalentes à celles applicables ailleurs.

Les membres conviennent que le Plan stratégique insistera sur l'importance, pour les Premières nations crie, de maintenir la santé publique : le CCEBJ encouragera l'application de normes de qualité de l'eau potable qui soient appropriées à cet égard.

*Claude Langlois propose, avec l'appui de Gilles H. Tremblay, le projet de Plan stratégique tel que modifié. Adopté à la majorité.*

### **Résolution du CCEBJ n° 2005-04-06-02 concernant l'adoption du projet de Plan stratégique :**

- ATTENDU QUE le Sous-comité du Plan stratégique a présenté un projet de Plan stratégique;
- ATTENDU QUE le document présenté est conforme à l'Ébauche de plan stratégique adoptée par le CCEBJ le 30 novembre 2004 ;

*Sur une proposition de Claude Langlois, secondée par Gilles H. Tremblay :*

**Il est majoritairement résolu d'adopter le projet de Plan stratégique tel que modifié.**

Le Plan stratégique sera transmis aux différents intervenants de la CBJNQ: au besoin, le CCEBJ pourra le réviser pour tenir compte des préoccupations exprimées.

**8. Présentation sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires municipales (Loi 54)**

Guy Demers, du MDDEP, présente la Loi 54 modifiant des dispositions législatives en affaires municipales adoptée par le gouvernement en novembre 2004. La présentation porte principalement sur le chapitre 9 qui stipule les conditions d'autorisation de projets d'élevage porcin : un tel projet est présentement à l'étude au Comité d'examen (COMEX). Le promoteur d'un projet d'élevage porcin reçoit un certificat d'autorisation, le cas échéant, au terme d'une évaluation environnementale ou d'une analyse.

Dès l'émission de ce certificat, la municipalité visée par le projet doit mettre en branle une consultation distincte : celle-ci a trait exclusivement aux mesures de réduction des odeurs, les autres facettes de la production porcine étant couverte par le Règlement sur les exploitations agricoles. Au terme de la consultation, la municipalité dépose un rapport. Si le promoteur du projet respecte les conditions qui y sont énoncées, le permis municipal est émis. En l'occurrence, un citoyen insatisfait peut demander au ministre des Affaires municipales de nommer un conciliateur : si le ministre acquiesce, le conciliateur présente ses recommandations à la municipalité qui peut imposer de nouvelles conditions à l'entreprise.

Si le projet d'élevage porcin de Chapais était autorisé au terme de l'évaluation environnementale, il reviendrait à la Municipalité de la Baie James de mener la consultation ayant trait aux mesures d'atténuation des odeurs. Jusqu'ici, les Conseils des Premières nations de Waswanipi et d'Oujé-Bougoumou, de même que l'Assemblée du Grand Conseil des Cris, ont exprimé leur opposition au projet en raison d'appréhensions quant aux impacts environnementaux. En raison de l'absence de terres cultivables propices à l'épandage du lisier dans la région, ce dernier serait entièrement traité par des procédés apparentés à l'épuration d'eaux usées.

**9. Information concernant les réaffectations au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**

---

Un membre du Québec fait part de récents changements dans la structure des directions du MDDEP ainsi que dans les attributions des sous-ministres associés et des directeurs. Le secrétaire tentera d'obtenir un organigramme à jour du ministère.

Une membre de l'ARC indique que des représentants du MDDEP tiennent parfois des rencontres afin d'informer le milieu des affaires de la législation ou de la réglementation en cours d'élaboration : il serait pertinent que le CCEBJ ait accès à une telle information. Un membre du Québec entend examiner quelles mesures permettraient de mieux informer les membres du CCEBJ quant aux travaux du ministère.

## 10. Prochaine réunion

Le CCEBJ tiendra sa prochaine réunion à Québec, le mardi 7 juin 2005.

Marc Jetten  
Secrétaire exécutif  
Le 8 juin 2005